Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 40 (1952)

Heft: 800

Artikel: Berne

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-267755

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VAUD

Assemblée annuelle du Suffrage

L'Association vaudoise et la section de Lausanne du Suffrage féminin ont eu, le 28 juin à l'hôtel Alexandra, leur assemblée annuelle sous la présidence de Mlle Quinche, avocate, avec Mme Gerhard (Vevey) comme secrétaire. Après l'effort fourni pour la votation du 25 février 1951, qui a vidé les caisses centrale et des sections, le travail a repris.

Le rejet par le Conseil des Etats de la motion Huber demandant l'introduction du suffrage féminin n'a pas mis un point final aux revendications féministes ; Berne a décidé de lancer une initiative cantonale cet hiver et Bâle en fera probablement autant. On attend avec un grand intérêt la consultation féminine de Genève. Onze membres de Lausanne se sont rendues en septembre à Naples au congrès de l'Association internationale « A responsabilités égales, droits égaux ». Les femmes grecques venant de recevoir le droit de vote parlementaire après l'avoir obtenu à la commune, la Suisse reste le seul pays d'Europe à refuser à ses ressortissantes les droits du citoyen. Le rapport adresse un appel aux femmes pour qu'elles s'inscrivent comme tutrices et leur recommande d'adhérer aux groupes féminins des partis politiques.

Les comptes présentés par Mme Zanchi, vérifiés par Mlle S. Gilliard, institutrice, et Mme Maurice Martinet, ont été approuvés avec un léger boni ; la caisse, vidée par la votation de l'an passé, contient déjà fr. 400.—. Pour éteindre la dette de fr. 800.— qui subsiste envers l'Association suisse, chaque section vaudoise versera pendant deux ans une cotisation extraordinaire de 50 ct. par membre.

Femmes radicales

C'est au Cercle démocratique que le Groupe féminin du Parti radical lausannois a tenu son assemblée générale statutaire le 4 juin. Il s'agissait d'élire une nouvelle présidente en remplacement de Mme Brum, fixée définitivement à Berne, démissionnaire, et un membre au Comité directeur, dont Mme Brum faisait également partie. Mlle Georgette Perret est nommée présidente, et c'est Mme Jacqueline Fischer qui siègera au Comité directeur.

Après cette intéressante séance, le groupe se sépare jusqu'en automne.

GENÈVE

Campagne du 30 novembre

Le Comité d'action en vue de la consultation féminine de novembre, s'est réuni plusieurs fois depuis la fin de l'été et a contrôlé le travail de ses diverses commissions, finances, propagande, presse, conférences, etc., qui progresse régulièrement.

Un concours pour une affiche avait été ouvert aux artistes et c'est à M. Jacques Courvoisier qu'a été décerné le premier prix, le projet considéré par les experts comme le meilleur au point de vue artistique. Cependant, afin de l'adapter à notre propagande, M. Courvoisier est chargé de le modifier encore dans le sens qui lui a été demandé.

Les tracts qui seront distribués dans tous les ménages de notre canton vont être prêts, ils seront tirés en rouge, blanc et noir et ils porteront à chacune des indications sur le sens et la portée du vote qui va intervenir.

La campagne commencée au printemps se poursuit, collecte de signatures sur les listes de dizenières, collecte financière qui est de première imoprtance étant donné qu'il est très coûteux d'imprimer des tracts, de poser des affiches nombreuses à travers la ville, de trouver des locaux, etc.

Nous indiquerons prochainement l'adresse d'une permanence, les pourparlers sont en cours au moment où nous écrivons.

N'oubliez pas d'adresser vos dons au Compte de chèques postaux I. 18 956 en n'omettant pas d'indiquer « Pour la consultation féminine ».

Nos suffragistes à l'œuvre

Congrès de Naples

(Suite de la page 1)

Il serait trop long de dire dans cet article tous les sujets qui ont été présentés au Congrès, bien que tous fussent d'un très vif intérêt.

Il faut pourtant citer un remarquable exposé de Me Antoinette Quinche, sur les traités d'arbitrage. Ce fut une leçon d'histoire suisse parfaitement claire, très documentée et pleine d'enseignements pour les temps actuels. L'assemblée manifesta son enthousiasme par de longs applaudissements.

Le comité exécutif de l'A.I.F. a été élu avec quelques modifications: Mme Vischer-Alioth avait, à notre grand regret, donné sa démission, elle ne fut pas remplacée par une Suissesse, mais Me Antoinette Quinche fut brillamment réélue, venant presque en tête de liste. Mme Dr Rydh n'ayant pas voulu être plus longtemps présidente de l'A.I.F., les déléguées nommèrent à sa place Mlle Esther Graff de Copenhague.

Nous avons exprimé à Mme Rydh la reconnaissance des associations féminines de tous pays. Elle a été pendant ces six années, l'inspiratrice de tout le travail accompli, nous entraînant vers cet idéal de liberté et d'amour du prochain qu'elle-même cherche à atteindre. Elle fut aussi dévouée dans les petites tâches que dans les grandes et ne mesura jamais l'aide qu'elle pouvait donner à celles qui la lui demandaient.

Les associations italiennes et particulièrement l'association de Naples ont reçu ce Congrès avec une générosité inouïe. A côté des séances de travail, elles avaient prévu plusieurs réceptions et excursions en autocars qui toutes se terminaient par une collation.

Le dimanche soir c'était le Syndic de Naples qui invitait les congressistes et la société napolitaine à un concert, suivi d'une réception au Palais royal. Tous les salons étaient ouverts pour cette occasion. Il faut rendre hommage à la ville de Naples qui entretient avec tant de respect ce somptueux édifice avec ses grands escaliers de marbre blanc sculpté, ces belles pièces garnies d'admirables meubles anciens, de tableaux et de tapisseries.

Ces moments de détente sont aussi favorables à l'échange des idées ! La course à Capri qui terminait le Congrès et qui fut heureusement accompagnée par le beau temps, restera parmi un des meilleurs souvenirs de ces heures récréatives.

A. C.

Nationalité de la femme mariée

La Loi sur la nationalité dont nous avons si fréquemment parlé, après avoir fait de très longues navettes entre nos deux Chambres, le Conseil national et le Conseil des Etats, a été enfin adoptée.

Les divergences portaient surtout sur deux points: la rétroactivité de la loi et le délai d'option, la première est acquise, le délai refusé.

La loi entrera en vigueur au 1er janvier 1953, d'ici là, nous aurons l'occasion d'y revenir avec plus de détails.

Dans notre numéro de novembre, nous publierons un article du Secrétaire général de l'Union interparlementaire, sur l'Assemblée de Berne où le discours de M. le conseiller fédéral Petitpierre a ému tant de féministes.

BERNE

Le groupe romand a renoncé à fixer ses séances le dernier vendredi du mois, désormais elle auront lieu *le premier vendredi du mois*. Le 5 septembre, les membres romands ont tenu une séance où furent proposées des réponses aux objections contre le suffrage féminin.

Les Bernoises vont lancer une initiative cantonale pour le suffrage féminin. Le comité d'action sera formé au mois d'octobre, les personnes qui se chargeront de récolter les signatures suivront, avant de commencer, un cours d'instruction sur les méthodes à employer. On prie toutes les bonnes volontés de s'annoncer.

NEUCHATEL

La Chaux-de-Fonds

Le 9 mai 1952, nous avons eu le grand plaisir d'écouter Mlle Suzanne Ducommun nous parler de ce sujet si actuel et si important pour nous : les jardins d'enfants. En effet, il n'existe à la Chaux-de-Fonds que deux ou trois petits jardins d'enfants privés, que fréquentent seuls quelques enfants de familles privilégiées. Mlle Ducommun possède et dirige le plus ancien de ces jardins. Pendant ses 35 ans d'activité, elle a su si bien observer ses petits enfants, et apprendre à les connaitre, que maintenant, toutes leurs réactions lui sont familières. Il était donc très intéressant pour nous d'entendre Mlle Ducommun nous parler de son métier.

Mlle Ducommun nous a expliqué que la première tâche du jardin d'enfant est, non pas d'instruire l'enfant, mais de l'éduquer, de l'aider à passer de l'égocentrisme à la vie sociale. L'enfant doit apprendre à accepter des règles sociales qui sont souvent contraires à ses désirs et à ses besoins. Il doit apprendre à céder aux exigences d'autrui, à s'oublier lui-même et à penser à ceux qu'il aime. Le petit enfant a ses premiers rapports sociaux avec sa mère puis avec les membres de sa famille. Ensuite viennent la jardinière et les petits camarades. L'enfant recherche amour, aide et protection auprès de la jardinière d'enfants comme il l'a fait avec sa mère. La jardinière veille sur l'enfant, qui peut ainsi se développer normalement. Le rôle du jardin d'enfants n'est donc pas de débarrasser la mère de son enfant, mais de l'aider dans sa tâche difficile d'éducatrice. On constate souvent que les enfants livrés à eux-mêmes ou en contact avec des adultes présentent plus de difficultés que les autres. L'enfant qui est en conflit à la maison (jalousie, manque de confiance en soi, etc.), a la possibilité, si la jardinière le comprend bien, de faire des progrès importants et de trouver un équilibre satisfaisant. La base de la formation des jeunes jardinières d'enfants doit donc comporter avant tout une connaissance de la psychologie de l'enfant, et l'instinct maternel ne suffit pas. Les erreurs dans ce domaine ont des conséquences très graves. Un enfant normal doit pouvoir se développer joyeusement au jardin d'enfants. Un enfant moins doué doit y trouver de l'aide et de la compréhension.

Les méthodes d'enseignement des jardins d'enfants doivent laisser libre cours aux facultés créatrices de l'enfant, et développer son imagination et son habileté. On fait beaucoup de dessin, qui est un magnifique moyen d'expression, du modelage, de la musique, des constructions, des jeux individuels ou collectifs. Mlle Ducommun pense, comme Mme Marie Montessori, qu'il est très important que l'enfant puisse choisir lui-même son activité. Le matériel employé a donc une grande importance. Avec des blocs de grandeurs différentes, des bouliers, des cubes, des surfaces, de la plasticiline, etc., l'enfant acquiert les notions de volume, surface, longueur et nombres. Le besoin de mouvement de l'enfant est aussi respecté : il y a les promenades, les jeux en plein air, la gymnastique. La gymnastique rythmique est aussi très utile.

Nous conclurons en disant que Mlle Ducommun, par son exposé si vivant, a fortement convaincu toutes les personnes présentes de l'utilité absolue des jardins d'enfants, et nous espérons que c'est très bientôt que la Chaux-de-Fonds pourra compter, comme presque toutes les grandes villes de Suisse, plusieurs jardins d'enfants publics. D.C.

Pour être bien servie,

la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPÉ

Escompte 5% Ristourne aux membres

"Nous luttons contre la vie chère"

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la **PHARMACIE FINCK & Cie**

26, rue du Mont-Blanc, Genève

au prix de Fr. **1.80.** **Tél. 2.71.15**

» Les petites pierres ont besoin d'un ciment solide pour les relier et composer ainsi le dessin que le Service social voudrait aussi beau, aussi parfait qu'il est humainement possible. Le ciment, c'est la collaboration intense de tous ceux qui veulent assister leur prochain tel qu'il est ; le ciment, c'est l'aide matérielle dont le Service social a si grandement besoin ; le ciment, c'est la charité sans laquelle nous ne sommes rien.

» Le Service social reste fidèle à sa devise: *Que chacun mette au service d'autrui le don qu'il a reçu* ».

Renée Jaton — *Mademoiselle Marguerite Challand* — Imp. La Concorde.

Le mariage et le divorce

Modification des lois britanniques

Une commission royale chargée de s'occuper des articles de lois qui concernent le mariage et le divorce a commencé à siéger au printemps en Grande-Bretagne.

Mme Gladys Chatterjee, O.B.E., M.A., D. SC., juriste et avocate, du Conseil national des femmes britanniques a publié deux brochures énumérant d'une part, les ouvrages à consulter sur ces matières et d'autre part, commentant les principaux problèmes abordés au cours des travaux de la commission.

La nécessité d'une modification des lois est apparue en raison de l'accroissement ininterrompu des divorces et du nombre des enfants souffrant d'un tel état de choses. On a constaté que les jeunes délinquants se recrutent surtout parmi les enfants de parents divorcés. La mission impartie aux membres de cette commission royale est de prendre des mesures efficaces afin de promouvoir et de maintenir des mariages sains et heureux et de préserver les intérêts et le bien-être des enfants.

Une députée, Mme Irène White a proposé un amendement à cette loi pour que, lorsque des époux ont vécu séparés pendant sept ans, le divorce intervienne d'office, malgré l'opposition d'une des parties. Heureusement cette proposition a été vivement combattue parce qu'elle reviendrait à donner une force de contrainte à l'époux coupable contre l'époux non coupable.

Les citoyens britanniques qui sont obligés de recourir aux tribunaux et sont entraînés à des frais hors de leurs moyens, peuvent obtenir, en vertu d'un acte légal d'aide de 1949, soit des conseils, soit des allocations pécuniaires et réclament fréquemment des subsides pour couvrir leurs frais de divorce. Si l'on veut réserver cette aide à ceux qui la méritent, il conviendrait de ne l'accorder, après enquête, non pas à ceux qui ont été convaincus d'adultère ,mais à ceux qui sont victimes.

Les centres d'aide juridique privés devraient être soutenus et encouragés, car mieux que les bureaux officiels, ils s'efforcent d'obtenir des réconciliations entre les époux, avant que la procédure légale ait été entamée.

Enfin, en présence de la situation matrimoniale dans notre société, l'Etat devrait envisager une éducation pour le mariage afin de développer chez les hommes et les femmes de demain, le sens de leur responsabilité et de les équiper en vue de la vie de famille.

Mme Chatterjee propose ensuite une série de modifications des lois concernant le mariage et le divorce ainsi que des changements dans les pouvoirs attribués aux diverses instances juridiques qui intéresseront vivement les personnes de nationalité britannique ou les spécialistes du droit.

Gladys Chatterjee — A Consideration of the problems of marriage and divorce and the royal commission — Bibliography with introduction — Fleet press Services, 47 Fleet Street E.C.A. London.

La femme protestante dans la société

Dans les Cahiers du Renouveau a paru récemment une étude de Mme Grosjean-Darier sur *La Femme protestante dans la Société*, le travail avait été présenté par son auteur au week-end suisse-romand de la Fédération protestante des sociétés féminines. A la lumière de l'Ecriture Sainte, Mme Grosjean propose les différentes réponses que la femme chrétienne peut trouver aux problèmes qui la préoccupent : sanctification du dimanche, la prière, notre responsabilité dans l'Eglise, le travail de la femme ,le budget, le sport, l'art, la paix, l'amour au cinéma, la liberté...

Dans le chapitre consacré au droit de vote féminin nous lisons ces quelques réflexions :

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

Mme Vve L. MENZONE

Solidité - Elégance

5 o/o escompte en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

«Beaucoup de protestantes hésitent à demander le droit de vote, car, pensent-elles, la politique, c'est l'affaire des hommes. Mais en tout temps les femmes ont su faire de la politique quand la politique est venue se mêler de leurs affaires. Or que fait l'Etat si ce n'est de se mêler de nos activités ? De plus en plus, il envahit toute notre vie, laissant une place toujours plus restreinte au foyer et aux institutions privées.

Les exemples sont multiples de cette interdépendance de nos intérêts, de nos vocations. Ce n'est pas une question de revendication partisane, c'est une simple question de justice.

Pour conclure cette esquisse, nous résumerons la question posée en ces termes :

N'est-ce pas par passivité ou par ignorance *que nous avons laissé notre vocation politique de côté ?* »

Odette Grosjean-Darier — La Femme protestante dans la société — Ed. Labor et Fides.